



Dossier suivi par : Nabila ADJAOUD
Téléphone : 24 556 532
E-Mail : nabila.adjaoud@eau.etat.lu

Esch-sur-Alzette, le 20 juillet 2023

Objet : Liste des métabolites non pertinents de pesticides pour les eaux destinées à la consommation humaine en vigueur au 1^{er} août 2023



À l'attention des fournisseurs d'eaux destinées à la consommation humaine,

La liste des métabolites non pertinents de pesticides est établie par l'Administration de la gestion de l'eau selon les dispositions de l'annexe I, Partie B, de la loi du 23 décembre 2022 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine et modifiant la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau.

Cette liste de substances est basée sur l'avis de la Direction de la Santé, référence : SSE-AVIS-EDCH-001 du 19 mai 2023.

Métabolites non pertinents de pesticides: valeurs en vigueur dans les eaux destinées à la consommation humaine

Métabolite	Valeur indicative*	Valeur seuil maximale
Métazachlore-OXA	0,1 µg/l	3,0 µg/l
Métazachlore-ESA	0,1 µg/l	3,0 µg/l
Métolachlore-ESA	0,1 µg/l	3,0 µg/l
Métolachlore-OXA	0,1 µg/l	3,0 µg/l
Chlorothalonil R471811 (M4)	0,1 µg/l	1,0 µg/l
Chlorothalonil R417888 (M12)	0,1 µg/l	1,0 µg/l
Total métabolites non pertinents de pesticides		3,0 µg/l

*Selon annexe I, Partie B, de la loi du 23 décembre 2022 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine et modifiant la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau.